

**Déclaration en matière de stratégie ERASMUS
Ecole AXE SUD Marseille**

Axe sud est une école privée de l'enseignement supérieur, d'arts graphiques et communication visuelle, fondée en 1989 à Marseille et existant depuis 2004 à Toulouse. La formation se déroule en quatre années, est reconnue par l'Etat au niveau II, inscrite au RNCP. Les écoles de Marseille et Toulouse ont obtenu une Charte Erasmus élargie respectivement en 2007 et 2008.

Les responsables de l'établissement de Marseille ont marqué leur volonté d'une part d'assurer une formation complète, tant au niveau théorique que pratique, se traduisant par les 16 semaines de stage obligatoire pendant la formation, et d'autre part d'ouvrir l'école à l'international notamment dans la mise en place d'échanges européens ou Internationaux, que ce soit pour les études ou pour les stages. Les enseignants sont des professionnels en activité, adeptes de la mobilité et désireux de faire passer connaissances et savoir-faire. Nombre d'anciens élèves se sont établis à l'étranger, favorisant ainsi la création d'un réseau, faisant ainsi profiter de leur expérience acquise en Océanie, USA ou Amérique du Sud ou encore en Europe.

Suite à l'obtention de la Charte Erasmus, l'établissement a cherché à conclure des accords avec des établissements de l'enseignement supérieur, en motivant ses choix par l'adéquation du programme pédagogique du partenaire, la faisabilité de la mise en œuvre de l'échange, sans toutefois avoir des exigences précises quant à la localisation géographique du partenaire puisque l'école prépare à des métiers qui peuvent être facilement exercés dans n'importe quel pays. Notre organisme part du principe que l'anglais peut toujours être la base de la communication. Ces accords peuvent être exploités aussi bien pour la mobilité des étudiants que pour la mobilité du personnel enseignant ou administratif. Le public concerné par la mobilité d'étude est celui en fin d'étude et de cycle, année 3 ou 4, faisant preuve d'engagement et de motivation dans la discipline choisie, les arts graphiques et la communication visuelle, et peut se traduire par une mobilité entrante ou sortante ou des projets ponctuels d'échange d'un groupe pour un sujet déterminé. En ce qui concerne la mobilité des stages, l'obtention de la charte Erasmus a favorisé cette obligation en rendant possible l'expérimentation à l'étranger grâce à la subvention erasmus, non négligeable pour les personnes en situation financière fragile. Les personnes en mobilité ont, en somme, une prise de risque limitée puisque le départ est préparé, le déroulement de l'expérience de mobilité sécurisé par un document signé par les parties au contrat et le retour de mobilité garanti par la reconnaissance des acquis à l'extérieur. L'objectif de la multiplication des mobilités entrantes et sortantes est de créer une dynamique d'échanges et de construire un système plus fort grâce à la circulation verticale et horizontale des personnes en mobilité, échanges profitables et bénéfique incontestable pour les individus d'abord, les institutions d'accueil ensuite, tant les établissements de l'enseignement supérieur que le monde du travail au sein des entreprises où les stages sont réalisés, le tout contribuant à l'amélioration du système d'éducation, à sa modernisation et à son développement nécessaire vers plus d'ouverture internationale.

Notre établissement est constamment à la recherche de nouveaux partenariats, stratégiques, quelle que soit leur situation géographique, pour faire évoluer la qualité de l'enseignement, faciliter l'échange des connaissances, accentuer l'ouverture culturelle et la compréhension des différentes approches des pays européens, pour ainsi renforcer la qualité du savoir mais aussi du savoir-faire, afin de donner à nos étudiants en fin d'études toutes les chances de trouver un emploi adéquat à leur formation, en France ou à l'étranger. Notre établissement cherche aussi à encourager l'expérimentation à l'étranger en assurant le bon déroulement des stages hors de France, permettant ainsi d'optimiser les enseignements en les adaptant à ce qui est attendu des futurs diplômés sur le marché du travail.

A tous les niveaux et quel que soit le partenariat envisagé, le fait de pouvoir se référer à la politique Erasmus est un gage de qualité, de sécurité et de sérieux.

Convaincue de l'énorme opportunité d'ouverture qu'offre la Charte Erasmus, à terme, l'école souhaiterait signer des partenariats avec au moins un établissement dans un maximum de pays de la communauté européenne, sous condition d'équivalence pédagogique.

Par le biais de la mobilité, les participants accroissent leur curiosité, élargissent leur ouverture culturelle et multiplient les opportunités professionnelles. L'expérience acquise par les participants à la mobilité réhausse la pertinence des enseignements et de la formation et par la même, le niveau de la qualification.

L'enseignement supérieur gagne en qualité grâce au brassage permanent d'idées, à la tolérance exprimée dans l'acceptation de l'autre et de sa culture et à l'échange favorisant ainsi la richesse des enseignements et l'adéquation de ces derniers aux attentes des entreprises, du monde du travail.

C'est grâce à un système de mobilité de tous, enseignants, étudiants et stagiaires, acceptant toutes les différences y compris sociales et culturelles des participants, réglementé de façon précise mais raisonnable en indiquant ce qui est à respecter avant, pendant et après la mobilité, que la modernisation et l'internationalisation de l'enseignement supérieur sera possible à court terme, en comptant sur la participation et l'application de ces principes par les titulaires de la Charte Erasmus. C'est pourquoi cette politique a été mise en place par notre établissement depuis l'obtention de la Charte en 2007, puisque, grâce à la Charte Erasmus, des étudiants de notre établissement sont partis en stage et que des mobilités d'étude ou de personnel sont actuellement en cours ou en projet. C'est pour prolonger et amplifier cette politique qui demande du temps pour la mise en oeuvre mais qui commence à porter ses fruits et qui appelle à se développer toujours davantage, mais surtout pour pérenniser les projets entamés avec les écoles partenaires que notre établissement sollicite la nouvelle Charte pour la période 2014/2020.

Le représentant de l'établissement AXE SUD Marseille,
François GARCIA-PANZANI

AXE-SUD
SARL au capital de 54.600 €
9, rue Fauchier - Bât. Escarguel
13002 MARSEILLE
Tél. 04 96 190 910 - Fax 04 96 190 919
Siren 350 695 781 - APE 8542 Z

M. Garcia-Panzani